

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire  
Madame la Ministre Elisabeth BORNE  
246 Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Senlis, le 8 mars 2020

**Objet : Utilisation des voies vertes pour les déplacements utilitaires dérogatoires**

Madame la Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur les conditions de circulation des cyclistes pendant la crise sanitaire liée au covid-19.

Dans votre déclaration publique du vendredi 27 mars vous avez clairement rappelé les règles en vigueur sur la pratique du vélo pendant cette crise : autorisée comme moyen de locomotion sans limite de distance ni de durée, la pratique du vélo de loisir est interdite. En effet si des mesures préventives doivent être respectées pour des raisons évidentes de salubrité publique, il n'en reste pas moins que l'usage utilitaire du vélo est autorisé par le décret du 24 mars 2020 prescrivant les mesures sanitaires pour faire face à la pandémie de covid-19.

Cependant, depuis le 20 mars, des préfets ont signé des arrêtés interdisant l'accès aux massifs forestiers, promenades, parcs et jardins. Certaines voies vertes ont été incluses dans le périmètre de ces arrêtés, car considérées uniquement comme des espaces récréatifs. Pourtant, au-delà des motifs de déplacements liés aux loisirs ou au tourisme, ces itinéraires cyclables sécurisés répondent aussi aux besoins de mobilité utilitaire de nos concitoyens. Les véloroutes et voies vertes relient la périphérie aux agglomérations où se concentrent emplois et services. Ces voies cyclables et piétonnes sont particulièrement adaptées aux ménages en situation de fragilité économique qui habitent dans des territoires périurbains où les transports publics sont souvent moins performants que dans les zones urbaines denses. L'AF3V s'implique d'ailleurs fortement dans le développement de l'usage du vélo au quotidien au travers de plusieurs actions et notamment le projet Vélo expresS à destination des publics précaires.

Pour ces motifs je vous demande, Madame la Ministre, d'agir au plus vite auprès des préfets pour que soient levées les interdictions de circulation sur les voies vertes et les autres itinéraires cyclables structurants, lorsque celles-ci ont été mises en place dans le contexte de la lutte contre le risque de propagation du covid-19.

Je reviendrai prochainement vers vous pour vous faire des propositions concrètes et inédites pour le développement des modes actifs à la faveur de la sortie progressive du confinement.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette requête et je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Julien DUBOIS  
Président de l'AF3V